



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU INTEGRAL

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le premier octobre deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, BISMES Guillaume, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe.

Etaient absentes excusées et ayant donné procuration : Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI, Géraldine MOLES a donné procuration Stéphane DOLO.

Madame Marion BASTIT est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du règlement intérieur de la gestion des salles municipales et du matériel**
- 2- Projet d'un tiers-lieu : conventionnement avec l'Adefpat**
- 3- Validation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie**
- 4- Complément à la délibération de création des commissions municipales**
- 5- Attribution de subventions exceptionnelles aux associations**
- 6- Levée de réserve d'une parcelle de terrain classée en emplacement réservé dans le PLU**
- 7- Cession terrain Lissaure**
- 8- Questions diverses**

Marion BASTIT se propose comme secrétaire de séance.

Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 3 Septembre 2021, en vue de son approbation.

Les observations sont les suivantes :

Catherine REBIERE demande qu'il soit rajouté au point 8, un complément de Géraldine MOLES : « il faut aussi des comportements qui respectent l'environnement dans son ensemble ».

A propos des questions diverses : Catherine REBIERE posait la question comment a été organisée la programmation de la voûte des arts à la salle voûtée cet été ?

Elle n'a pas eu de réponse de Kévin DELON.

Guillaume BISMES : au point 8, souhaite qu'il soit remplacé le mot « choqué » par « je ne comprends pas que l'on mette en opposition les différents agriculteurs ».

Madame le Maire trouve que le compte rendu est beaucoup trop long, bavard. Il ne s'agit pas d'un procès-verbal mais d'un compte-rendu, il doit reprendre les idées principales de chacun mais pas du mot à mot.

Kévin DELON est d'accord pour indiquer que ce compte rendu est un peu long, mais il précise qu'il est lu par de nombreux lalbenquois. Il faut essayer de trouver un moyen de le réduire.

Madame le Maire indique que les observations faites ce soir seront retranscrites, c'est la règle du jeu.

Le compte rendu est approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions (Stéphane DOLO, Catherine REBIERE, Mathieu CROUZET et Géraldine MOLES.

Madame le Maire donne l'information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2021-18 : validation d'une indemnisation pour le montant de 576 €, par notre assurance en règlement du remplacement complet de la menuiserie à la salle du club house de méchanel vandalisée en 2019.

2021-19 : validation de l'achat d'un Renault Trafic d'occasion au garage SEMA de Mirabel pour le service technique pour un montant de 16 500 € HT soit 19 800 € TTC.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Jacques MARZIN souhaite nous parler du PETR (pôle d'équilibre territorial rural).

Monsieur MARZIN Jacques est vice-président de la charte forestière et de l'agroforesterie.

Une réunion s'est déroulée à la mi-septembre et elle débouche sur 3 groupes d'actions à mener sur la prochaine année.

1er point : animation autour de l'utilisation du bois dans la commande publique, exposition de l'ordre des architectes, cette exposition montrera comment l'intégration du bois peut se faire dans le bâti ancien, et au niveau de la commande publique. Le bâtiment qui sera créé aux Phosphatières du Cloup d'Aural sera concerné.

2ème point : il peut intéresser un certain nombre de collectivités, il s'agit d'un programme autour des biens vacants et sans maître. L'administration fiscale est sensé nous envoyer régulièrement les impayés depuis un certain temps sur le foncier non bâti. On a lancé avec l'association des collectivités forestières d'Occitanie, qui a des moyens propres pour repérer ces terrains-là, et ensuite aider les collectivités à récupérer ces biens qui peuvent rentrer dans une stratégie collective, même une stratégie productive. Sur l'ensemble du PETR composé de 8 communautés de communes, il y a 3000 hectares à récupérer sur une première estimation. Cela peut faire du remembrement foncier, du développement des agriculteurs, développer des réserves.

3ème point : Lancement d'une réflexion à la demande de l'Etat et de la Région, d'un contrat de relance et de transition écologique. Il se construit sur la base des 8 communautés de communes, une première discussion est prévue lundi 4/10. L'enjeu étant pour l'Etat et la Région que le PETR devienne l'interlocuteur principal pour la gestion plus délocalisée de ce que la Région peut faire sur les plans de relance.

Madame le Maire demande à Monsieur MARZIN la signification du sigle PETR. Il s'agit du pôle d'équilibre territorial rural. Il regroupe 7 EPCI (les communautés de communes Quercy-

Bouriane, Cazals-Salviac, Vallée du Lot et du Vignoble, Quercy Blanc, Pays de Lalbenque-Limogne, Causse de Labastide-Murat, et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors), soit 148 communes, principalement rurales qui s'organisent en couronne autour de Cahors. Il compte 90 092 habitants.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du règlement intérieur de la gestion des salles municipales et du matériel

En séance du 3/09/2021, le projet de règlement vous a été adressé pour lecture. Quelques observations ont été faites et prises en compte. Le document a été étudié par chaque membre de la commission lien social, vie associative.

Quelques observations supplémentaires en séance :

Catherine REBIERE demande pourquoi un chèque de caution est demandé aux associations pour l'année.

Cette demande correspond principalement aux associations qui utilisent des salles communales sur l'année avec des créneaux réguliers pour leur activité (exemple : les activités sportives, culturelles, etc.).

De plus, elle indique qu'une location a été faite gratuitement à la salle des fêtes de St Hilaire. Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une famille qui avait travaillé à la construction de l'extension de cette salle dans les années 80. Il semble avoir été convenu à l'époque la gratuité de la location pour ceux qui avaient construit la salle, mais une réunion va s'organiser pour clarifier ces éléments et partir sur de bonnes bases avec l'application de ce nouveau règlement.

Magali COQUOIN indique que les tarifs seront revus en commission et une proposition sera faite à Madame le Maire qui prendra la décision finale.

Le règlement est approuvé à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site de la commune et sera applicable lors de chaque réservation.

2- Projet d'un tiers-lieu : conventionnement avec l'Adefpat

Dans le cadre du projet de tiers-lieu, Madame le Maire a sollicité l'Adefpat pour une formation d'accompagnement. Un groupe projet s'est constitué d'élus et de non élus.

La commune de Lalbenque participe à hauteur de 1501 € au financement du fonctionnement de l'Adefpat soit 10 % de la valeur totale de la formation.

Pour information, les moyens de l'Adefpat proviennent du partenariat financier avec le Fonds Social Européen, le FEADER, la Région Occitanie, la Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de l'Occitanie, les Départements du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne.

Mme LUGOL donne la définition d'un tiers-lieu : trouver un lieu pour travailler ensemble, créer des rapprochements avec des créativité différentes, professionnelles ou de loisirs.

Pour la commune de Lalbenque, il est planifié 8 séances de travail par journée entière. Le groupe de travail est composé de 12 personnes : des élus (5 personnes) et 7 personnes non élu(e)s.

Ensuite il y a la création d'un groupe d'appui qui est indispensable pour déboucher sur une réalisation concrète. Ce groupe d'appui est composé des représentants : de la Préfecture, avec le sous-Préfet, de la Région, du Département, du PETR, du Parc naturel régional des causses du Quercy, de la communauté de communes, de la CCI,

du service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport, etc... Elle donne la liste des participants, ils se sont réunis le 22/06/2021.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

3- Validation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Lors du conseil municipal du 2/07/2021, le Lieutenant FAUREL et Monsieur BOURHOVEN société ASSTECH (assistant à maîtrise d'ouvrage AMO) ont présenté le schéma de défense extérieure contre l'incendie. Cette première étape est réalisée et permet à la collectivité de fixer le cadre et un plan pluriannuel d'exécution.

Il convient de délibérer sur ce schéma, cet état des lieux afin d'entamer une première tranche d'équipements en défense incendie.

La société ASSTECH va nous faire parvenir dans un deuxième temps, un cahier des charges pour lancer une consultation afin de réaliser ce premier programme. Un complément de financement pourra être sollicité auprès du Département et de la Région.

Sébastien NODARI, 1^{er} adjoint en charge de ce dossier résume l'état des lieux évoqué en préambule du conseil municipal du 2/07 :

La commune possède 43 poteaux incendie existants, 20 sont aux normes, dont 15 sont en agglomération, 3 sont à vérifier et 20 inutiles, 1 citerne et 2 plans d'eau dont 1 fiable avec peu de couverture.

Des préconisations sont proposées : pour la D.E.C.I existante : numérotation, réparation, entretien et contrôle.

Pour la D.E.C.I à créer : 1 à 5 bornes et 25 réserves d'eau (citerne souple au sol, citerne enterrée en majorité de 60m³ hors zone bâtiment agricole (120 à 240 m³) ou artisanal.

Une programmation de travaux est présentée pour une couverture à 95% de la population et des zones constructibles, soit un coût estimatif de travaux de 377 000 € HT.

C'est important de créer ce schéma et de le faire vivre.

Avec le futur PLUI, 25 maisons/par an seront urbanisées, il faudra prévoir la défense incendie correspondante et éviter les zones blanches.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ce schéma de défense extérieure contre l'incendie et autorise le Maire à signer tout document nécessaire et à lancer une première consultation pour un premier programme.

4- Complément à la délibération de création des commissions municipales

Il avait été évoqué la création d'une commission commerce, artisanat et marchés, mais la communauté de communes a la compétence développement économique qui concerne l'artisanat. Il est donc fait le choix pour l'instant de surseoir.

Pour information, suite à l'arrivée de Monsieur Mathieu CROUZET, il émet le choix de participer à deux commissions :

-affaires scolaires – enfance et jeunesse (il siégeait en tant que membre non-élu)

-aménagement des espaces publics et patrimoine (en remplacement de Monsieur Jacques POUGET). Des membres non élus vont être contactés pour compléter les listes.

Validation à l'unanimité des modifications apportées aux membres élus qui composent chaque commission.

5- Attribution de subventions exceptionnelles aux associations

Suite au conseil municipal du 3/09/2021, Magali COQUOIN, adjointe en charge de la commission lien social et vie associative a présenté deux demandes de subventions exceptionnelles, à savoir :

-L'association Lalbenque-Images : 350 € pour les photos installées dans les rues durant l'été 2021.

-L'association Lac réactivité : 500 € à l'occasion du festival, autour du lac de Marcenac les 4 et 5 septembre 2021.

Après examen et délibération, l'assemblée :

*** valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention à l'association Lalbenque – Images pour 350 €.**

*** valide à la majorité avec une abstention celle de Guillaume BISMES l'attribution d'une subvention à l'association Lac réactivité pour 500 €.**

Il s'abstient car il est membre de cette association.

6- Levée de réserve d'une parcelle de terrain classée en emplacement réservé dans le PLU

Madame le Maire rappelle que lors de l'élaboration du PLU, des emplacements réservés ont été positionnés sur la commune à raison de 12.

La propriétaire de la parcelle AC 165 à Emeliès souhaite la vendre mais il y a un emplacement réservé de la commune (le n° 3.1 « espace public à caractère social ») de 30 m² dont le numéro de parcelle est AC n° 54.

La commune n'a pas de projet sur cet emplacement réservé ni aujourd'hui, ni demain. Au niveau des modalités, seule une modification du PLU peut définitivement supprimer un emplacement réservé. Mais il y a une alternative possible, il s'agit du droit de délaissement exercé par le propriétaire, il doit en faire la demande par écrit.

Nous avons reçu en mairie le courrier de la propriétaire en date du 14/09/2021.

La commune doit procéder soit à l'acquisition de cette parcelle, soit lever la réserve via leur « droit de délaissement ».

Mme Marie-Joëlle ROCHE demande si cet emplacement aurait pu servir pour une réserve incendie.

Kévin DELON précise que la commune avait fait l'acquisition d'une parcelle à Emeliès pour installer une citerne et cette parcelle a ensuite été rétrocédée à la communauté de communes pour en faire une halte pèlerin en bordure du GR65.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la levée de réserve de cette parcelle cadastrée AC n°54 de 30 m² en emplacement réservé dans le PLU.

7- Cession terrain Lissaure

Dans sa séance du 15/12/2020, le conseil municipal a validé la cession d'un terrain à la zone artisanale de Lissaure à 10 € le m² pour une surface d'environ 1 700 m². Les acheteurs potentiels ont souhaité négocier le prix et après examen, il a été proposé la vente de la parcelle pour un forfait de **15 000 €** net de taxes.

Un bornage de cette parcelle est en cours avec SOGEXFO, il sera à la charge de la commune, les frais notariés seront à la charge du demandeur.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la validation du forfait de 15 000 € pour la vente de cette parcelle BX 275 en Ui et autorise le Maire à signer l'acte notarié à venir et tout document nécessaire pour finaliser cette vente.

8- Questions diverses

- ✓ Guillaume BISMES informe de la préparation d'un numéro spécial pour les associations.
- ✓ Marie DELPECH donne le bilan sur le premier budget participatif : 558 votes – les résultats seront communiqués samedi 2/10 à 12 h devant la mairie. Le budget alloué est de 20 000 €.
- ✓ Liliane LUGOL remercie Marie DELPECH et toute la commission pour tout le travail effectué. Cela a été un grand succès. Les jeunes ont été passionnés par cette première édition du budget participatif.
- ✓ Charles LONJOU indique que de nombreuses communes se sont renseignées sur ce sujet et souhaiteraient le mettre en place.
- ✓ Catherine REBIERE informe de la difficulté qu'elle a rencontrée pour la diffusion sur les panneaux lumineux d'une annonce concernant une association extérieure mais qui profite au territoire. Les panneaux lumineux ont été financés exclusivement par la commune pour diffuser les annonces de la collectivité et les animations des nombreuses associations de Lalbenque. Un règlement intérieur existe et peut-être éventuellement modifié en instaurant des tarifs de diffusion pour les associations extérieures.
- ✓ Marie DELPECH indique qu'il faut revoir l'ensemble des supports de communication et avec intramuros, cela peut être le support de diffusion à l'échelle du territoire.
- ✓ Guillaume BISMES informe que la ligne de bus Lalbenque/Cahors/Lalbenque fonctionne très bien et est très appréciée par les utilisateurs. C'est une grande chance pour la commune.
- ✓ Mme LUGOL indique que la ligne de chemins de fer est très pratique et utilisée régulièrement.
- ✓ Kévin DELON fait un petit écho sur les journées du patrimoine avec une belle participation à la randonnée des dolmens.
Le groupe projet pour l'aménagement du terrain de ST Hilaire s'est réuni à deux reprises, une restitution est prévue à la fin du mois. Les but est de présenter un projet pour fin novembre.

Plus aucune question, l'ordre du jour est clôturé à 21 h 40.

Lalbenque, le 7 Octobre 2021
Le Maire,
Signé
Liliane LUGOL.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité sans observation avec deux absentes celles de Sylvie PAGES-GRATADOUR et Géraldine MOLES (car absentes lors de la séance)